



DÉCISION DU MAIRE
N° 2026 – 118

Nomenclature @CTES : Finances / Subvention

SUBVENTIONS

CREATION D'AMENAGEMENTS SECURITAIRES SUR TONNERRE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 26-048 du conseil municipal en date du 23 mars 2026 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les devis réalisés par l'entreprise COLAS pour la création d'aménagements sécuritaires sur Tonnerre ;
- Considérant le plan de financement, hors taxes, prévisionnel suivant :

Dépenses :

Aménagements Vaulichères, Montabaur et Junay (chicanes) :	45 510,32 €
Aménagement rue du Professeur Abel Minard (ralentisseur) :	11 945,00 €
Aménagements rue de Champagne (plateau surélevé) :	42 825,59 €
<i>Total des dépenses (arrondi) :</i>	<i>100 281 €</i>

Financements :

DETR (30%)	30 084,00 €
Amendes de police (22,44%)	22 500,00 €
<i>Total des subventions (52,4%) :</i>	<i>52 584,00 €</i>
Autofinancement (47,6%)	47 697,00 €

DECIDE

- De solliciter une aide du Conseil Départemental de l'Yonne dans le cadre des amendes de police pour un taux maximum de 50% des dépenses éligibles ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.

A Tonnerre, le 30 avril 2026



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre